



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-044-2026-06

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / SG

IDF-2026-06-17-00006 - Décision n° 2026 - 33 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages) Page 4

IDF-2026-06-17-00005 - Décision n° 2026 - 34 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages) Page 11

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Département des affaires juridiques, des archives et de la documentation

IDF-2026-06-17-00004 - Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation de signature du préfet de Paris (5 pages) Page 16

IDF-2026-06-17-00002 - Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (13 pages) Page 22

IDF-2026-06-17-00003 - Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (39 pages) Page 36

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement et pilotage

IDF-2026-06-17-00001 - Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (39 pages) Page 76

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2026-06-17-00011 - Formulaire d'accréditation d'un délégué de l'ordonnateur d'un organisme public (Accréditation de Madame Alexandra NOEL, adjointe à la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, délégué de l'ordonnateur, Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence nationale du sport) (2 pages) Page 116

IDF-2026-06-17-00009 - Formulaire d'accréditation d'un délégué de l'ordonnateur d'un organisme public (Accréditation de Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport, délégué de l'ordonnateur, Monsieur

IDF-2026-06-17-00010 - Formulaire d'accréditation d'un délégataire de l'ordonnateur d'un organisme public (Accréditation de Madame Virginie THOBOR, responsable du pôle sport de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, délégataire de l'ordonnateur, Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence nationale du sport) (2 pages)

Page 122

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2026-06-17-00007 - Arrêté du Recteur de l'académie de Versailles portant subdélégation de signature à caractère administratif (4 pages)

Page 125

IDF-2026-06-17-00008 - Arrêté portant subdélégation de signature du recteur du service de mutualisation des frais de déplacement à Monsieur Olivier WAMBECKE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise (3 pages)

Page 130

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2026-06-17-00006

Décision n° 2026 - 33 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement**

Décision n° 2026 - 33

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le code de la commande publique,
- VU le code de la construction et de l'habitat,
- VU le code l'action sociale et des familles,
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n°2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,

- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable,
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'État, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00015 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00015 susvisé du 15 juin 2026, subdélégation de signature est donnée à :

1. Pour les attributions de l'article 1 de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Monsieur Olivier LEPINTRE, responsable du pôle et programmation du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Cécile JONATHAN, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Annick SLIMANI, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Joséphine PILOD, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Antoine PELLETIER, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,
Monsieur Anthony SLOMCZYNSKI, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique, responsable de programme de la carte achat secondaire,
Madame Florence MALNOY, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

Et, pour la responsable de programme de la carte achat

Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale

Et, pour le porteur de carte achat

Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,

Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,

Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,

Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90 000€ hors taxe, à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Monsieur Olivier LEPINTRE, responsable du pôle et programmation du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Cécile JONATHAN, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Annick SLIMANI, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Joséphine PILOD, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Antoine PELLETIER, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,
Monsieur Anthony SLOMCZYNSKI, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,
Madame Florence MALNOY, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00015 susvisé.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Monsieur Olivier LEPINTRE, responsable du pôle et programmation du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Cécile JONATHAN, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Caroline NIGON, responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques,
Madame Lionelle DRILLIEN, responsable du pôle hébergement asile et réfugiés,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,
Madame Maguy OLANOR, chargée des affaires générales et budgétaires,
Monsieur Salah REGUIEG, chargé des fonctions budgétaires et comptables,
Monsieur Éric LEPRINCE, chargé des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Annick SLIMANI, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Joséphine PILOD, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Sylvia VISIER, chargée du soutien et de l'appui au projet,
Madame Nadia METTLER, chargée de mission intermédiation locative,
Madame Marie-Christine CHBARY, chargée de mission intermédiation locative,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Anna FICHEUX, adjointe à la cheffe du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement,
Monsieur Antoine PELLETIER, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Madame Florence LESAGE, adjointe au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

6. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus DT à :

Madame Régine GIRET
Madame Géraldine GALOIS
Madame Maguy OLANOR
Monsieur Eric LEPRINCE
Monsieur Salah REGUIEG

Article 2

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

Article 3

Un compte-rendu d'utilisation régulier des crédits pour l'exercice budgétaire et un tableau de suivi mensuel des subventions de fonctionnement seront adressés au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17/06/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2026-06-17-00005

Décision n° 2026 - 34 portant subdélégation de
signature en matière administrative



Décision n° 2026 - 34

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2013-571 du 1^{er} juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports et de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à déléguer certains de leurs pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret du 06 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie,
- VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de quatre ans,
- VU l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié,
- VU l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00014 en date du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DÉCIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00014 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

Subdélégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs compétences respectives à :

Madame Sylvie LE MEUT, cheffe du bureau des ressources humaines,
Monsieur Anthony SLOMCZYNSKI, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines :

A l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales,
- des décisions d'imputabilité ou de non imputabilité des accidents de services,
- des décisions d'autorisations de télétravail,
- des décisions de placement ou de prolongation, relatives au congé de longue maladie, au congé de longue durée et au congé de grave maladie,
- des notifications individuelles de régime indemnitaire,
- des validations de demandes de mutations entrantes et sortantes,
- des rapports de proposition de promotion ou d'avancement.
- des arrêtés d'autorisation de cumul d'activités

Madame Florence MALNOY, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de région les actes mentionnés à l'article 6 de la délégation de signature n°IDF-2026-06-15-00014 susvisée.

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17/06/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-06-17-00004

Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation
de signature du préfet de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Décision portant subdélégation de signature du préfet de Paris

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté n° 75-2026-06-15-00014 du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 9 ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau, de la nature et du développement durable ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice régionale et interdépartementale, chargé du pilotage ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, M. Fabrice MORONVAL et Mme Sybille MULLER.

Article 2

Pour le service sécurité des transports et des véhicules (SSTV), subdélégation est donné à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 1 et 2 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Odile SEGUIN, adjointe au chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- M. Cyril CIRETTE, chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Julien BEDOS, adjoint au chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Adrien BLASQUEZ, chef de l'unité documents de bord et police de la navigation ;
- Mme Evangelia DELCHANDIS, adjointe au chef de l'unité documents de bord et police de navigation ;
- M. Dominique GOURGUES, chef de l'unité des permis plaisance ;
- Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

Article 3

Pour le service prévention des risques (SPR), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du I, III, VII, X et XI de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Guillemette DE KERDREL, cheffe du service prévention des risques ;
- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service prévention des risques, chef du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels.

Article 4

Pour le service de la politique et de la police de l'eau (SPPE), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du IV et du IX de l'article 5 et de l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service politiques et police de l'eau et ses adjointes, Mme Émilie BONNET-DERIVIERE et Mme Caroline LAVALLART ;
- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Gabrièle BENDAYAN adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- M. Téo MORNAS, chef de l'unité Oise Seine Aval ;
- Mme Clara-Liên TRUONG, adjointe au chef de l'unité Oise Seine Aval ;
- M. Maxime HAVIER, chef de l'unité Marne Seine Amont ;
- Mme Michelle BROSSEAU, cheffe du département assainissement ;
- Mme Florence CHEREAU, adjointe à la cheffe du département assainissement ;
- Mme Élise DELGOULET, cheffe du département ressource et milieux aquatiques ;
- M. Paul DEROUBAIX, adjoint à la cheffe du département ressource et milieux aquatiques.

Article 5

Pour le service nature et paysage (SNP), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du V de l'article 5 et de l'article 6 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service nature et paysage et son adjoint, M. Stéphane LUCET ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département faune et flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département faune et flore sauvage ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département espaces naturels ;

- Mme Magali GIRARD, adjointe au chef du département espaces naturels ;
- Mme Florence MOTTES, cheffe du département sites et paysage ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département sites et paysage ;
- M. Dilipp SANDOU, coordonnateur-référent CITES ;
- Mme Fatma AOUICI-GLOUBI, adjointe au coordonnateur-référent CITES, chargée d'étude CITES et dérogations espèces protégées à but scientifique et pédagogique.

Article 6

Pour le service énergie et bâtiment (SEB), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du II et VIII de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service énergie et bâtiment et son adjointe, Mme Alice METAYER-MATHIEU ;
- Mme Louise ASSELIN, cheffe du département climat, air, énergie ;
- Mme Julie LODEWYCKX, adjointe au chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Florence BOUCHET, cheffe de l'unité activités minières ;
- Mme Élise CHAPPAZ, cheffe de l'unité électricité.

Article 7

Pour l'unité départementale de Paris (UD75), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des articles 3, 4 et 7 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- M. François BELBEZET, chef du service aménagement durable et connaissance des territoires de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Laurence CACHEUX, cheffe du service patrimoine, paysage et droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Christelle ALOT, adjointe à la cheffe du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- M. Éric CEMOUNY, chef du pôle droit des sols de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service utilité publique et équilibres territoriaux de l'unité départementale de Paris ;
- M. Franck FUERTES, adjoint à la cheffe du service utilité publique et équilibres territoriaux ;
- Mme Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui locale de l'unité départementale de Paris.

Article 8

Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD92), subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant du I, du III et du X de l'article 5 de l'arrêté du préfet de Paris portant délégation de signature susvisé à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, cheffe du service risques et installations classées de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et son adjoint, M. Olivier PAS.

Article 9

La décision du 26 mai 2026 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de Paris est abrogée.

Article 10

L'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Paris, le 17 juin 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-06-17-00002

Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation
de signature en matière administrative pour le
compte du préfet de la région d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision portant subdélégation de signature en matière administrative
pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 août 2025 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

DRIEAT

21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15

Tél : +33 (0)1 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2025-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00009 du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Sur proposition de l'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée de l'eau, de la nature et du développement durable ;
- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage.

Article 2

I. - Pour le cabinet de la direction, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Agathe BALTZER, directrice de cabinet, pour le fonctionnement du cabinet.

II. - Pour le service communication, subdélégation de signature est accordée à Mme Stéphanie CARVALHEIRO, directrice de la communication, et son adjointe, Mme Magali MAUGER.

III. - Pour la mission sécurité-défense, subdélégation est accordée à M. Silvère RAYNAUD, chef de la mission sécurité-défense et son adjointe, Mme Alicia BOISARD.

Article 3

I. - Pour la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), subdélégation de signature est accordée à :

- M. Najib MAHFOUDHI, directeur adjoint des routes d'Île-de-France, chargé du pilotage transversal et de la modernisation ;
- Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe des routes d'Île-de-France, chargée de l'exploitation et de l'entretien ;
- Mme Hélène LAMBERT, directrice de la communication déléguée, cheffe de la mission communication de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Rémy MENSIRE, chef du service de la modernisation du réseau ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. David JUIN, chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Olivier ROUQUETTE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord ;
- M. Frédéric ESNAULT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Bastien SALESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- M. Michel PERREL, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest.

II. - Pour le secrétariat général délégué à la DiRIF, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF et ses adjoints, M. Pascal ERRECART et Mme Séverine TROMPARENT.

III. - La subdélégation mentionnée au II. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines de la DiRIF ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines de la DiRIF ;
- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau formation, concours et recrutements de la DiRIF ;
- M. Patrick VALERE, chef du bureau logistique immobilier et informatique de la DiRIF ;
- M. Christophe LOUISET, adjoint au chef du bureau logistique immobilier et informatique de la DiRIF ;
- M. Salman BENKHEIRA, chef du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF.

III. - Pour la mission de la politique et des moyens de l'exploitation, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Monsieur Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation ;
- Monsieur Jean-François BERNAUER-BUSSIER, adjoint au chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation.

IV. - Pour le service de la modernisation du réseau, subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du service de la modernisation du réseau ;
- M. Guillaume BENNET, chef du département de la modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Régis BOST, adjoint au chef du département de la modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Éric VILBE, chef du département de la modernisation du réseau Est ;
- Mme Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du département de la modernisation du réseau Est ;
- M. Antoine CHEVALIER, chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- Mme Aurélie CEUX, adjointe au chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, chef du département des études générales et des voies réservées ;
- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières ;
- Monsieur André BOYER, chef du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

V. - Pour le service du trafic et des tunnels, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels ;
- M. Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels ;
- M. Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels ;
- Mme Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Olivier NALIN, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Quentin LABRUE, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels ;
- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, chef du centre coordination trafic ;
- M. David THOMACHOT, chef du pôle gestion de crises routières et chantiers ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- M. Foued ABDELKAOUI, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;
- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du PCTT Ouest, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du PCTT Ouest, chargé de la maintenance ;
- M. Frédéric MILICEVIC, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Samantha MIOTTI, chargé de pôle de maintenance de Boulogne ;
- Mme Morgane ALATORRE, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint à la cheffe du PCTT Sud, en charge de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint à la cheffe du PCTT Sud, en charge de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT Est, en charge de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du PCTT Est, en charge de la maintenance ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

VI. - Pour le service de la gestion patrimoniale du réseau, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Claude STREITH, adjoint au chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Guillaume DAMIEN, chef du département ouvrages d'art ;
- M. Victor MARTINET, adjoint au chef du département ouvrages d'art ;
- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;
- M. Stéphane BIANCOTTO, adjoint au chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art
- M. Lionel BARASCUD, chef du Pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art
- Mme Lily BOUSSEAU, cheffe du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Sylvain GÉRARD, chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Dalila AIT ALI, adjointe au chef du département des politiques et des techniques routières ;
- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité équipement de la route ;
- M. Alex LAM, chef de l'unité Eau Environnement ;
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité Eau Environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité Chaussée Terrassement ;
- Mme Élise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission transition écologique ;

- Mme Michèle MARLIERE, cheffe du département des achats, du budget et de la connaissance ;
- Mme Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière ;
- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget.

VII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord ;
- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny-sur-Oise ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny-sur-Oise.

VIII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est ;
- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;

IX. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé.

X. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest ;
- Mme Audrey MERCHEZ ; cheffe du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas ;
- Mme Mélanie LIMIER, responsable de l'UER de Nanterre-Boulogne.

Article 4

I. - Pour le secrétariat général (SG), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Ivan ROCHARD, secrétaire général et son adjointe, Mme Justine SONG.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Annie LACROIX, cheffe du département des ressources humaines et des compétences (DRHC) ;

- M. Jean-Antoine DELMAS, adjoint à la cheffe du DRHC ;
- Mme Véronique CHAPPELLIER, cheffe de l'unité formation, handicap accompagnement et compétences ;
- Mme Pauline SAENZ, cheffe de l'unité du temps de travail, des effectifs, du recrutement et de la mobilité (UTERM) ;
- Mme Laurence GUIRAMAND, adjointe à la cheffe de l'UTERM ;
- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- M. Vincent ROUVEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière (DLGI) ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du DLGI ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité immobilière ;
- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

Article 5

I. - Pour le service de l'accompagnement et du pilotage (SAP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service et son adjointe, Mme Katell ELLEOUEY-BRETON.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sonia EL FIL, cheffe du département de l'accompagnement et de la qualité de vie au travail ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation, dans la limite de ses attributions, pour signer notamment tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, chef de l'unité des affaires juridiques, dans la limite de ses attributions, pour signer notamment tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;
- Mme Julie MANINI, cheffe du département du pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget (DPRHEB) ;
- Mme Aude MORRIS, adjointe à la cheffe du DPRHEB ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, chargée d'études budgétaires et financières ;
- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département de la qualité et de l'innovation.

Article 6

I. - Pour le service de la connaissance et du développement durable (SCDD), subdélégation de signature est accordée, à Mme Dominique BERTHON, cheffe du service, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE et M. Guillaume CRIEF, dans la limite de leurs attributions respectives et à l'effet de signer, au titre de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas mentionnée au premier alinéa du IV de l'article L. 122-1 du code de l'environnement pour les projets (articles L. 122-1, L. 122-2, L. 512-7-2 et R. 122-2, R. 122-3, R. 122-3-1 du code l'environnement) :

- Les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts ;
- Les décisions portant obligation ou non, de réaliser une évaluation environnementale ;

- Les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Anne-Laure VERNEIL, cheffe du département de l'évaluation environnementale et ses adjoints, M. Tristan AVRY et M. Benjamin HOBBS ;
- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne et ses adjoints, Mme Clémence JAHANGIR et M. David LEROUGE ;
- Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines et son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA ;
- M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne et son adjointe, Mme Sophie PIERRET ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques accidentels ;
- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, M. Fabrice MORONVAL et Mme Sybille MULLER ;
- M. Renaud MOREL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et ses adjointes, Mme Ghislaine BORDES et Mme Sylvie CHATY ;
- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjointes, Mme Sarah BERNHARD et Mme Fiona TCHANAKIAN ;
- M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val d'Oise et son adjoint, M. Thomas BLATON.

Article 7

Pour le service de la politique des transports (SPOT), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Christophe DENIAU, chef du service et ses adjoints, M. Denis LAISNEY, chef du département des transports urbains et M. Eliott VARON, chef du département des mobilités et de la logistique.

Article 8

I. - Pour le service de la sécurité des transports et des véhicules (SSTV), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service et son adjointe Mme Odile SÉGUIN.

II. - La subdélégation de signature mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Cyril CIRETTE, chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Julien BEDOS, adjoint au chef de l'unité sécurité des bateaux ;
- M. Adrien BLASQUEZ, chef de l'unité documents de bord et police de la navigation ;
- Mme Evangelia DELCHANIDIS, adjointe au chef de l'unité documents de bord et police de la navigation ;
- M. Dominique GOURGES, chef de l'unité des permis plaisance ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières,

- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- M. Jean-François FRATINI, chef de l'unité sécurité et éducation routières ;
- M. Guillaume THUAULT, chef de l'unité circulation routière ;
- Mme Félie LESUR, adjointe au chef de l'unité circulation routière ;
- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Sadia KHELIFI, cheffe de la division gestion ;
- Mme Laurence MURZEAU, cheffe de l'unité gestion des titres ;
- Mme Gina DUVALLO, adjointe à la cheffe de l'unité gestion des titres ;
- M. Christophe DEPRUGNEY, chef de l'unité du registre des voitures de transport avec chauffeur ;
- Mme Françoise GARNIER, adjointe au chef de l'unité du registre des voitures de transport avec chauffeur ;
- M. Hugues NOLLET, chef de la division contrôle ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.

Article 9

Pour le service de la prévention des risques (SPR), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Guillemette de KERDREL, cheffe du service ;
- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint de la cheffe du service, chef du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du département des risques chroniques ;
- Mme Elisabeth BLATON, cheffe du département des risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département des risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département des risques naturels et ses adjointes,
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département des risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT adjointe au chef du département des risques naturels ;
- Mme Elise DELGOULET, cheffe du département de l'hydrologie et de la prévision des crues ;
- Mme Carine CHALEON adjointe cheffe du département de l'hydrologie et de la prévision des crues.

Article 10

I. - Pour le service de l'aménagement durable (SAD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Muriel BENSALD, cheffe du service et son adjointe, Mme Catherine LANGLET.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, pour ce qui concerne les non-soumissions et dispenses d'agrément des locaux d'activités, à :

- M. Vincent BRUGER, chef de la mission immobilier d'entreprise ;
- Mme Émilie TOUCHARD, adjointe au chef de la mission immobilier d'entreprise.

Article 11

I. - Pour le service des politiques et de la police de l'eau (SPPE), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Thomas BOUYER, chef du service et ses adjointes, Mme Caroline LAVALLART et Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, pour signer et accomplir les actes suivants, en qualité de délégué du bassin Seine-Normandie :

- Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ;
- Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion ;
- Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates ;
- Représenter, en application de l'article R. 212-30 du code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin ;
- Saisir, en application de l'article R. 566-11 du code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- Signer au nom du préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, toutes les décisions d'habilitation des organismes pour la réalisation des diagnostics sur site de dispositifs métrologiques utilisés pour le calcul des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution non domestique de l'eau perçues par les agences de l'eau.

II. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service des politiques et de la police de l'eau et ses adjointes, Mme Émilie BONNET-DERIVIERE et Mme Caroline LAVALLART, cheffe de la mission « *stratégie eau et planification* » ;
- Mme Evelyne GODEHEU, cheffe du département de l'instruction « *Loi sur l'eau* » ;
- Mme Gabrièle BENDAYAN, adjointe à la cheffe du département de l'instruction « *Loi sur l'eau* » ;
- M. Maxime HAVIER, chef de l'unité Oise-Seine-Aval ;
- Mme Clara-Liên TRUONG, adjointe au chef de l'unité Oise-Seine-Aval ;
- M. Téo MORNAS, chef de l'unité Marne-Seine-Amont.

Pour signer, au titre de la mission interdépartementale inter-services de l'eau et de la nature, tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la mission interdépartementale inter-services de l'eau et de la nature de Paris et de la proche couronne.

Article 12

I. - Pour le service de la nature et du paysage (SNP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service et son adjoint, M. Stéphane LUCET, à l'effet de signer les accords préalables à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Florence MOTTES, cheffe du département des sites et paysages ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département des sites et paysages ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département des espaces naturels ;
- Mme Magali GIRARD, adjointe au chef du département des espaces naturels.

Article 13

I. - Pour le service de l'énergie et du bâtiment (SEB), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service et son adjointe, Mme Alice METAYER-MATHIEU.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives à :

- Mme Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Julie LODEWYCKX, adjointe à la cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Florence BOUCHET, cheffe de l'unité des activités minières ;
- Mme Élise CHAPPAZ, cheffe de l'unité électricité ;
- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département du bâtiment ;
- M. Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment ;
- M. Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la construction ;
- Mme Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Jean-Michel DUBOIS, chef de l'unité politique immobilière.

Article 14

I. - Pour le service du numérique, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Nathalie TINGRY, cheffe du service et son adjoint M. Gaël BINTEIN, pour signer les actes relatifs à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;
- M. Jean-Marc VADO, chef du département des infrastructures, des systèmes d'information et de la sécurité.

Article 15

I. - Pour l'unité départementale de Paris (UD 75), subdélégation de signature est accordée à M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. François BELBEZET, chef du service de l'aménagement durable et de la connaissance des territoires ;
- Mme Christelle ALOT, adjointe à la cheffe du service du patrimoine, du paysage et du droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux ;
- M. Franck FUERTES adjoint à la cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux ;
- Mme Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local.

Article 16

I. - Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD 92), subdélégation de signature est accordée à M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de

l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, Mme Sybille MULLER et M. Fabrice MORONVAL.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Claire ROSEVÈGUE, cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Sophie TCHENG, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Louise DEVRIES, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Lola MAGAZ, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Frédéric SEIGLE, chef du pôle véhicules infra-régional Ouest ;
- M. Étienne MERLIN, adjoint au chef du pôle véhicules infra-régional Ouest ;
- Mme Karine BOSTON, chargée de la partie secrétariat mutualisé et ressources humaines du pôle d'appui au pilotage local.

Article 17

I. - Pour l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis (UD 93), subdélégation de signature est accordée à M. Renaud MOREL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et ses adjointes, Mme Ghislaine BORDES et Mme Sylvie CHATY.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Alaoudine MAYOUI, chef du service des risques et des installations classées ;
- M. Mohamed SEGHROUCHNI, adjoint au chef du service des risques et des installations classées ;
- Mme Isabelle SCAUSSE, cheffe du pôle véhicules infra-régional Nord ;
- M. Didier BEURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- M. Stéphane MUNCH, adjoint au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Florence MONFORT, cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Céline BARON, adjointe à la cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Mathilde HONORAT, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Marie JUILLE adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires.

Article 18

I. - Pour l'unité départementale du Val-de-Marne (UD 94), subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives à Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjointes, Mme Sarah BERNHARD et Mme Fiona TCHANAKIAN.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Didier CATTENOZ, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Marie PRESANI, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Géraldine SANAU, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET, adjoint à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;

- Mme Flora DELHOMME, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. François BOLLENGIER, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Saïba KUMAR, adjointe au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Sonia GUILLOT, cheffe du service des risques et des installations classées ;
- Mme Anne JOHANNY, adjointe à la cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Sébastien CUCURULO, chef du pôle véhicules infra-régional Sud.

Article 19

Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne (UD 77), subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne, et ses adjoints, Mme Clémence JAHANGIR et M. David LEROUGE.

Article 20

Pour l'unité départementale des Yvelines (UD 78), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et à son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA.

Article 21

I. - Pour l'unité départementale de l'Essonne (UD 91), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et à son adjointe, Mme Sophie PIERRET.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de ses attributions, à M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques technologiques.

Article 22

Pour l'unité départementale du Val-d'Oise (UD 95), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise, et à son adjoint, M. Thomas BLATON.

Article 23

I. - Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 22 :

- Les conventions passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- Les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- Les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- L'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste ;
- Les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

II. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 22, sauf pour les directeurs-adjoints et les directeurs des unités départementales :

- Les correspondances avec les maires des communes chefs-lieux de département et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- Les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEAT pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

III. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 7 à 22 :

- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État-région ;

IV. - Sont exclus des subdélégations visées aux articles ci-dessus, les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié et les arrêtés du 26 décembre 2019 modifiés susvisés. Ne sont pas concernées par cette exclusion, et ce pour les activités relevant des articles 3 à 6 ainsi que des articles 11, 13 à 22, les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative.

Une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 24

Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Article 25

La décision du 26 mai 2026 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.

Article 26

L'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Paris, le 17 juin 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-06-17-00003

Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation
de signature en matière d'ordonnancement
secondaire et de commande publique pour le
compte du préfet de la région d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2023-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00010 du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique, notamment son article 7 ;

Sur proposition de l'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

ARTICLE 1^{er} – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de :

a. – Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. – Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution ;

c. – Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France, à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau, de la nature et du développement durable ;

- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ; chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au 1. à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique*, et pour les programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216) (UO « convergence de l'action sociale régionale ») ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sports » (n° 219) ;
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n° 363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (n° 380) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au 1. à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 2 – CABINET ET COMMUNICATION

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur les programmes :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) (crédits communication) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses, à :

- Mme Agathe BALTZER, directrice de cabinet ;
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, directrice de la communication ;
- Mme Magali MAUGER, directrice adjointe de la communication ;
- Mme Hélène LAMBERT, directrice de la communication déléguée, cheffe de la mission communication.

3. Subdélégation est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur :

a. – Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;

b. – Le programme du *ministère de l'intérieur* : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

c. – Le programme du *ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique* : « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ainsi que toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres, à :

- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Najib MAHFOUDHI, directeur adjoint des routes d'Île-de-France, chargé du pilotage transversal et de la modernisation ;
- Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe des routes d'Île-de-France, chargé de l'exploitation et de l'entretien.

ARTICLE 3-1 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n° 363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;

« Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l'État » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (UO « convergence de l'action sociale régionale ») (n° 216).

c. Les programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Fonctions publiques » (n° 148), « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué à la DiRIF ;
- M. Pascal ERRECART, adjoint au secrétaire général délégué à la DiRIF ;
- Mme Séverine TROMPARENT, adjointe au secrétaire général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Sten FANGUINOVENY, chef du bureau des finances ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Éric SIMON, chef du pôle 1 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Joël CELINAIN, chef du pôle 3 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- Mme. Akila MEBAREK, chef du pôle 4 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Kouessan FOLLY-GBOGBOE, chef du pôle 5 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- Mme Patricia MENAGER, cheffe de l'unité Qualité Méthodes du département financier de la DiRIF ;
- Mme Jeanne BATA, chargée du contrôle financier à la DiRIF ;
- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- M. Patrick VALERE, chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier ;
- M. Christophe LOUISET, adjoint au chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Sten FANGUINOVENY, adjoint à la cheffe du département financier ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité gestion budgétaire et comptable.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;

- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau de la formation, des concours et des recrutements (BFCR).

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Baptiste MOTTE, SG délégué	Pascal ERRECART, et Séverine TROMPARENT, SGD adjoints	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste MOTTE, à M. Pascal ERRECART et à Mme Séverine TROMPARENT à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 25 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions à M. Patrick VALERE, chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier et son adjoint M. Christophe LOUISET.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes à :

- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau de la formation, des concours et des recrutements ;
- M. Salman BENKHEIRA, chef du bureau des affaires juridiques ;

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Sten FANGUINOVENY, adjoint à la cheffe du département financier ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité budgétaire et comptable.

ARTICLE 3-2 – MISSION DE LA POLITIQUE ET DES MOYENS DE L'EXPLOITATION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à M. Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à M. Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, adjoint au chef de la mission de la politique et des moyens d'exploitation.

4. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à Mme Sarah CASIMIR, responsable méthode, qualité et politique d'exploitation.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation	Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, adjoint au chef de la mission	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François TARISTAS et à son adjoint, M. Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le

montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à Mme Sarah CASIMIR, responsable méthode, qualité et politique d'exploitation.

ARTICLE 3-3 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Rémy MENSIRE, chef du service de modernisation du réseau ;
- Mme Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du service de modernisation du réseau.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Guillaume BENNET, chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Régis BOST, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Éric VILBE, chef du département de modernisation du réseau Est ;
- Mme Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Antoine CHEVALIER, chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- Mme Aurélie CEUX, adjointe au chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, chef du département des études générales et des voies réservées.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 3 du paragraphe 1.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. André BOYER, chef du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;
- Mme Laëtitia PINCHAULT, cheffe du pôle paiement ;
- Mme Cindy TALBOT, cheffe du pôle engagement.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Rémy MENSIRE, chef du SMR	Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du SMR	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Guillaume BENNET, chef	Régis BOST, adjoint au chef du	Travaux	250 000 €

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
du DMRSO	DMRSO	Fournitures, études et services	140 000 €
Éric VILBE, chef du DMRE	Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du DMRE	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Antoine CHEVALIER, chef du DMRNo	Aurélië CEUX, adjointe au chef du DMRNo	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Christophe DESNOUAILLES, chef du DEGVR		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

Les seuils susmentionnés concernent également la passation et l'exécution des marchés subséquents (marchés initiaux et avenants) aux accords-cadres correspondants.

2. Subdélégation est donnée à M. Rémy MENSIRE et à Mme Emmanuelle PAGES, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :**

- M. Jean-Marc CITADELLE, responsable d'opérations ;
- M. Jean-François GUILLAUMIN, responsable d'opérations ;
- M. Yannis CHAPUY, responsable d'opérations ;
- Mme Nolwenn SOURIMANT, responsable d'opérations ;
- M. Laurent PROVOST, responsable d'opérations ;
- M. Jasser AMRI, responsable d'opérations.

▪ **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Est :**

- Mme Carole VIALA, responsable d'opérations ;
- M. Alain CARRER, responsable d'opérations ;
- M. Julien FAYARD, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VIALA, responsable d'opérations ;
- Mme Muriel LEMAIRE, responsable d'opérations.

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Nord :**

- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations ;
- Mme Tessa HEITZMANN, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre POULTIER, responsable d'opérations ;
- M. Gaël RADIGOIS, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VATIN, responsable d'opérations.

▪ **pour le département des études générales et des voies réservées :**

- M. Yahya NAIT SRIR, responsable d'opérations ;
- M. Hugo FOURNEL, responsables d'opérations ;
- M. Loris AGUENI, responsable d'opérations ;
- M. Thomas SERS, responsable d'opérations.

▪ **pour le bureau des affaires foncières :**

- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières ;

▪ **pour la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

- M. Alexis ROUSSEAU, chef de la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- M. Christophe CHAPITEAU, chargé d'études et référent exploitation.

ARTICLE 3-4 – LE SERVICE DU TRAFIC ET DES TUNNELS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du service du trafic et des tunnels ;
 - M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels.
3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :
- M. Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels (DMOST) ;
 - M. Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels (DMOST) ;
 - Mme Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
 - M. Olivier NALIN, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
 - M. Quentin LABRUE, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT).
4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

■ **pour le département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet,
- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d'opérations,
- M. Martin HAMME, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d'opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d'opérations ;
- M. Enzo GOZOLLI, responsable d'opérations ;
- M. William TINCHANT, responsable d'opérations ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

■ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. David THOMACHOT, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Foued ABDELKAOUI, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité informatique et réseaux centraux.
- M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;
- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, chargé de la maintenance ;
- M. Frédéric MILICEVIC, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;

- Mme Samantha MIOTTI, chargé de pôle de maintenance de Boulogne ;
- Mme Morgane ALATORRE, cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint à la cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels Sud, chargé de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint à la cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels Sud, chargé de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de la maintenance.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donné à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du STT	Jonathan COLÉ, adjoint au chef du STT	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Clément MORIN, chef du DMOST	Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du DMOST	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Séverine CARPENTIER, cheffe du DETT	Olivier NALIN, adjoint au chef du DETT Quentin LABRUE, adjoint au chef du DETT	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Baptiste DELPUECH et M. Jonathan COLE, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels, et à Séverine CARPENTIER, cheffe du département de

l'exploitation du trafic et des tunnels, à l'effet de signer, les ordres de services sans incidence financière, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords-cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des travaux ;
- 250 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

▪ **pour le département de l'ingénierie de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d'opérations ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet ;
- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Martin HAMME, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d'opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d'opérations ;
- M. ENZO GOZZOLI, responsable d'opérations ;
- M. William TINCHANT, responsable d'opérations ;
- M. Billy ZAPATA, chargé d'études ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. David THOMACHOT, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité information et réseaux centraux ;
- M. David QUINTANS, adjoint à la cheffe de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;

- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de la maintenance ;
- Mme Morgane ALATORRE, chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint au chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint au chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de la maintenance.

ARTICLE 3-5 – LE SERVICE DE LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. David JUIN, chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Claude STREITH, adjoint au chef du service de la gestion patrimoniale du réseau.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Sylvain GÉRARD, chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Dalia AIT ALI, adjointe au chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Michèle MARLIÈRE, cheffe du département des achats, du budget et de la connaissance ;
- M. Guillaume DAMIEN, chef du département des ouvrages d'art ;
- M. Victor MARTINET, adjoint au chef du département ouvrages d'art ;
- Mme Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière ;
- Mme Elise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission transition écologique.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

▪ **pour le département des politiques et des techniques routières :**

- M. Alex LAM, chef de l'unité eau environnement ;
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité eau environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité chaussée terrassement ;
- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité des équipements de la route ;

▪ **pour le département des achats, du budget et de la connaissance :**

- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZIER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget ;

▪ **pour le département des ouvrages d'art :**

- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise des ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;
- M. Stéphane BIANCOTTO, adjoint au chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- Mme Lilly BOUSSEAU, cheffe du pôle Nord-Est de l'unité de gestion centralisée des ouvrages d'art.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
M. David JUIN, chef du SGPR	Claude STREITH adjoint au chef du SGPR	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Sylvain GÉRARD, chef du DPTR	Dalia AIT ALI, adjointe au chef du DPTR	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Michèle MARLIERE, cheffe du DABC		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Guillaume DAMIEN, chef du DOA	Victor MARTINET, adjoint au chef du DOA Fernando DIAS, chef de l'UEOA	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Élise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission transition écologique		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. David JUIN et à M. Claude STREITH à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour le département des politiques et des techniques routière :**

- M. Alex LAM, chef de l'unité eau et environnement
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité eau environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité chaussée terrassement ;
- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité des équipements de la route ;

▪ **pour le département des achats, du budget et de la connaissance :**

- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget ;

▪ **pour le département des ouvrages d'art :**

- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise des ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;

- M. Stéphane BIANCOTTO, adjoint au chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- Mme Lilly BOUSSEAU, cheffe du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art.

ARTICLE 3-6 – LES ARRONDISSEMENTS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA ROUTE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Frédéric ESNAULT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;
- M. Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;
- M. Bastien SALESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;
- M. Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;
- M. Michel PERREL, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Olivier ROUQUETTE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;
- M. Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, responsable de la cellule gestion des matériels et engins ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Martial GIRARD, chef de l'unité gestion de flotte ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Audrey MERCHEZ, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Mélanie LIMIER, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre-Boulogne ;
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas ;
- M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny-sur-Oise ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny-sur-Oise ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- Mme Ordiana AKO YEBE, cheffe de la cellule de gestion des matériels et engins (CGME) Nord.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Frédéric ESNAULT, chef de l'AGER Est	Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'AGER Est	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Bastien SALESSE, chef de l'AGER Sud	Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'AGER Sud	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Michel PERREL, chef de AGER Ouest	Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'AGER Ouest	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Olivier ROUQUETTE, chef de l'AGER Nord	Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;

➤ décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route Est ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, chef de la cellule gestion des matériels et engins ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Martial GIRARD, responsable de l'unité de gestion de flotte ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Audrey MERCHEZ, cheffe du bureau de gestion administrative et de la route Ouest ;
- Mme Mélanie LIMIER, cheffe de l'UER de Nanterre-Boulogne ;
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
- M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- Mme YEBE AKO, chef de la cellule de gestion de flotte Nord.

ARTICLE 4 – SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

b. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n°363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l'État » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (UO « convergence de l'action sociale régionale ») (n° 216).

c. Les programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Fonctions publiques » (n° 148), « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ivan ROCHARD, secrétaire général ;
- Mme Justine SONG, adjointe au secrétaire général.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- Mme Assma YOUCHAA, cheffe de l'unité programmation et opérations transverses ;
- Mme Sophie TROBRILLANT, chargée programmation et opérations transverses ;
- Mme Annie LACROIX, cheffe du département des ressources humaines et des compétences ;

- M. Jean-Antoine DELMAS, adjoint à la cheffe du département des ressources humaines et des compétences, chef de l'unité carrières et rémunération ;
- Mme Véronique CHAPPELLIER, cheffe de l'unité formation, handicap, accompagnement et compétences ;
- Mme Pauline SAENZ, cheffe de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité ;
- Mme Laurence GUIRAMAND, adjointe à la cheffe de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilités ;
- M. Vincent ROUYEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE, adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour les programmes n° 113, n° 135, n° 148, n° 159, n° 174, n° 181, n° 217, n° 354 et n° 723, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Alessia LO SARDO, cheffe de l'unité budgétaire de Paris
- M. Samir MANSEUR, chef de l'unité budgétaire et comptable de Miollis.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité immobilière ;
- Mme Armande LIMERY-RIQUIER, cheffe de l'unité logistique ;
- Mme Florence FROMAGER, gestionnaire logistique immobilier ;
- M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
- M. Jacques-Paul POUPART, gestionnaire du parc automobile ;
- M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts ;
- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE, adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Ivan ROCHARD, SG	Justine SONG, SG adjointe	Travaux	300 000 €

	Fournitures, études et services	140 000 €
--	---------------------------------	-----------

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan ROCHARD, secrétaire général et à Mme Justine SONG, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes à :

- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité immobilière ;
- Mme Armande LIMERY-RIQUIER, cheffe de l'unité logistique ;
- M. Florence FROMAGER, gestionnaire logistique ;
- M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
- M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres à :

- M. Vincent ROUVEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- Mme Magguy DESPLAN, adjointe au chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;

ARTICLE 5 – SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PILOTAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes suivants du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique, d'une part*, et du *ministère de l'intérieur d'autre part* :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354)

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service de l'accompagnement et du pilotage ;
- Mme Katell ELLEOUEY-BRETON, adjointe au chef du service de l'accompagnement et du pilotage ;
- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département de la qualité et de l'innovation ;
- Mme Julie MANINI, cheffe du département pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget ;
- Mme Aude MORRIS, adjointe à la cheffe du département pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, chargée d'études budgétaires et financières ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation ;
- Mme Émilie AUFAUVRE, cheffe de l'unité documentation et archivage ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, chef de l'unité des affaires juridiques.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Yves DEMARETZ, chef du service	Katell ELLEOUEY-BRETON, adjointe au chef du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Yves DEMARETZ et Mme Katell ELLEOUEY-BRETON, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Dominique BERTHON, cheffe du service de la connaissance et du développement durable ;
- M. Jérôme AYACHE, adjoint à la cheffe du service de la connaissance et du développement durable ;
- M. Guillaume CRIEF, adjoint à la cheffe du service de la connaissance et du développement durable.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Dominique BERTHON, cheffe du service	Jérôme AYACHE et Guillaume CRIEF, adjoints à la cheffe du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Dominique BERTHON, à M. Jérôme AYACHE et à M. Guillaume CRIEF, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Christophe DENIAU, chef du service de la politique des transports ;
- M. Denis LAISNEY, adjoint au chef du service de la politique des transports, chef du département des transports urbains.
- M. Eliott VARON, adjoint au chef du service de la politique des transports, chef du département des mobilités et de la logistique ;

- M. Éric LAVOINE, chargé de dossiers budgétaires et comptables.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Christophe DENIAU, chef du service	M. Éric LAVOINE, chargé de dossiers budgétaires et comptables	Études et services	140 000 €
Denis LAISNEY et Eliott VARON, adjoints au chef du service			

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DENIAU, M. Denis LAISNEY et M. Eliott VARON, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 8 – SERVICE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ET DES VEHICULES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Paul WEICK, directeur adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;

- Mme Odile SÉGUIN, adjointe au chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Paul WEICK, chef du service	Odile SÉGUIN, adjointe au chef du service	Travaux, fournitures, études et services	250 000 € 140 000 €
Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers René ALBERTI, chef du département sécurité et éducation routières Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules		Fournitures, études et services	40 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Odile SÉGUIN à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés sur devis ou à bons de commandes à :

- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.
- Mme Sadia KHELIFI, cheffe de la division gestion du département de la régulation des transports routiers ;
- M. Hugues NOLLET, chef de la division contrôle du département de la régulation des transports routiers ;
- M. Jean-François FRATINI, chef du bureau sécurité et éducation routières ;
- Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT à M. Jean-François FRATINI, chef de l'unité sécurité et éducation routières et à Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

ARTICLE 9 – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, à :

- Mme Guillemette DE KERDREL, cheffe du service de la prévention des risques ;
- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service de la prévention des risques, chef du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe à la cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Elise DELGOULET, cheffe du département hydrologie et prévision des crues ;
- Mme Carine CHALEON, adjointe à la cheffe du département hydrologie et prévision des crues.
- Mme Audrey BILDSTEIN, cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure ;
- M. Christophe DYCKE, adjoint à la cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure.
- Mme Sylvie LE DANTEC, assistante.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Guillemette DE KERDREL, cheffe du service	Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service, chef du département des risques chroniques	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme DE KERDREL et M. POTERSZMAN à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 10 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère chargé de l'économie et des finances :

- « Écologie » (n° 362) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Muriel BENSARD, cheffe du service de l'aménagement durable ;
- Mme Catherine LANGLET, adjointe à la cheffe du service de l'aménagement durable ;
- Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en euros montant HT maximum	
Muriel BENSARD, cheffe du service	Catherine LANGLET, adjointe à la cheffe du service Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Muriel BENSARD et à Mme Catherine LANGLET, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 11 – SERVICE DES POLITIQUES ET DE LA POLICE DE L'EAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service des politiques et de la police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe du chef du service des politiques et de la police de l'eau, cheffe de la mission stratégie eau et planification ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service des politiques et de la police de l'eau ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Thomas BOUYER, chef de service	Émilie BONNET-DERIVIERE et Caroline LAVALLART, adjointes au chef de service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Thomas BOUYER, Mme Caroline LAVALLART et Mme Émilie BONNET-DERIVIERE à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 12 – SERVICE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113), « Écologie » (n° 362) et « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ainsi que « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service de la nature et du paysage ;
- M. Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service de la nature et du paysage ;
- Mme Florence MOTTE, cheffe du département des sites et du paysage ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département des sites et du paysage ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département des espaces naturels ;
- Mme Magali GIRARD, adjointe au chef du département des espaces naturels ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département de la faune et de la flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département de la faune et de la flore sauvages.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence	Passation et exécution de marchés et
-----------------	----------------------------	--------------------------------------

	ou d'empêchement	accords-cadres en montant HT maximum	
Lucile RAMBAUD, cheffe du service	Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Lucile RAMBAUD et à M. Stéphane LUCET à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 13 – SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère chargé des sports : « Sports » (n° 219) ;

d. Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction Publique » (n° 148) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723)
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service de l'énergie et du bâtiment ;
- Mme Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service de l'énergie et du bâtiment ;

- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département du bâtiment ;
- M. Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment ;
- Mme Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Julie LODWYCKX, adjointe au chef du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés ;
- M. Hervé MUKOKO, chef de l'unité études et projets bâtiment 1 ;
- M. Dorian STEINMETZ, chef de l'unité études et projets bâtiment 2 ;
- M. Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la construction.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Aurore FARGETTE, cheffe du service	Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €
	Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier	Travaux	250 000 €
	Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier		
	Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés		
	Nathalie BOUSQUET, cheffe du département du bâtiment		
	Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment	Études et services	140 000 €
	Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie		
	Julie LODWYCKX, adjointe au chef du département du climat, de l'air et de l'énergie		
Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la			

	construction		
--	--------------	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Aurore FARGETTE et à Mme Alice METAYER-MATHIEU pour signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au paragraphe 2.1, à l'exclusion à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents mentionnés au paragraphe 2.1 à l'effet de signer, pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le responsable du SEB au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres ainsi que les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

4. Subdélégation de signature est également donnée à M. Hervé MUKOKO, chef de l'unité études et projets bâtiment 1 et M. Dorian STEINMETZ, chef de l'unité études et projets bâtiment 2, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exécution des marchés relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sans incidence financière pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le département au paragraphe 2.1, à l'exclusion des actes d'engagement, avenants ou actes modificatifs, décisions d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles, décisions de résiliation et ordres de service avec incidence financière.

ARTICLE 14 – SERVICE DU NUMÉRIQUE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. *Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique ;
- M. Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe du service du numérique ;
- Mme Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;
- M. Jean-Marc VADO, chef du département des infrastructures, des systèmes d'information et de la sécurité.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT	
Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique	Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;	Fournitures, études et services	90 000 €
Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe du service du numérique	Jean-Marc VADO, chef du département infrastructures, systèmes d'information et sécurité ;		
	Frédéric LLABRES, chef de l'unité systèmes et réseau.		

ARTICLE 15 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 15-1 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. François BELBEZET, chef du service de l'aménagement durable et de la connaissance des territoires ;
- Mme Christelle ALOT, adjointe à la cheffe du service du patrimoine, du paysage et du droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux ;
- M. Franck FUERTES, adjoint à la cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Pascal BIARD, directeur de l'unité départementale de Paris	Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-2 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice-adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Karine BOSTON, cheffe du pôle d'appui au pilotage local ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Sophie TCHENG, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Louise DEVRIES, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Lola MAGAZ, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires.
- Mme Claire ROSEVÈGUE, cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service des risques et des installations classées ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Alain TUFFERY, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine Fabrice MORONVAL et Sybille MULLER, directeurs-adjoints	Karine BOSTON, cheffe du pôle d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-3 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. – Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. – Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Renaud MOREL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Ghislaine BORDES, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Céline BARON, adjointe à la cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Mathilde HONORAT, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Marie JUILLE, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Didier BEAURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- M. Stéphane MUNCH, adjoint au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Renaud MOREL, directeur de l'unité départementale	Ghislaine BORDES et Sylvie CHATY, directrices adjointes Didier BEAURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-4 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Sarah BERNHARD, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Géraldine SANOUR, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET et Mme Flora DELHOMME, adjoints à la cheffe du service planification et aménagement du territoire ;
- M. Didier CATTENOZ, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Marie PRESANI, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- M. François BOLLENGIER, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Saïba KUMAR, adjointe au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Julie TISSOT, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne	Sarah BERNHARD et Fiona TCHANAKIAN, directrices adjointes	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €
François BOLLENGIER, responsable du service de l'éducation et de la sécurité routière		Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-5 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE, DES YVELINES, DE L'ESSONNE ET DU VAL-D'OISE

Paragraphe – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne ;
- Mme Clémence JAHANGIR, adjointe à la cheffe de l'unité département de Seine-et-Marne
- M. David LEROUGE, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Marielle MUGUERRA, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- Mme Sophie PIERRET, adjointe au chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques technologiques ;
- M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise ;
- M. Thomas BLATON, adjoint au chef de l'unité départementale du Val-d'Oise.

ARTICLE 16 - MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE DE PARIS

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT, à :

- Mme Corinne ETAIX, coordonnatrice de la MIGT de Paris ;
- M. Antoine GREZAUD, secrétaire général par intérim

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de constater le service fait et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Marie-Chantal JEAN-LOUIS.

3. Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacements, concernant les personnels de la MIGT, subdélégation est donnée à :

- M. Antoine GREZAUD, pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Corinne ETAIX, pour valider des ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;

- Mme Sophie NICOLAS-NELSON, assistante de la coordonnatrice, pour valider les ordres de mission.

ARTICLE 17 – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

1. Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.
3. La décision du 26 mai 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.
4. L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Paris, le 17 juin 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2026-06-17-00001

Décision du 17 juin 2026 portant subdélégation
de signature en matière d'ordonnancement
secondaire et de commande publique pour le
compte du préfet de la région d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

DRIEAT
21-23 rue Miollis – 75 732 Paris CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2023-02-07-00001 du 7 février 2025 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision n° IDF-2026-04-07-00001 du 7 avril 2026 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00010 du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique, notamment son article 7 ;

Sur proposition de l'adjoint de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

ARTICLE 1^{er} – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de :

a. – Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. – Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution ;

c. – Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France, à :

- M. Laurent PAILLARD, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Valérie BELROSE, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau, de la nature et du développement durable ;

- M. Paul WEICK, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ; chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint de la directrice, chargé du pilotage ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au 1. à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique*, et pour les programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216) (UO « convergence de l'action sociale régionale ») ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sports » (n° 219) ;
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n° 363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (n° 380) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au 1. à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 2 – CABINET ET COMMUNICATION

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur les programmes :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) (crédits communication) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses, à :

- Mme Agathe BALTZER, directrice de cabinet ;
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, directrice de la communication ;
- Mme Magali MAUGER, directrice adjointe de la communication ;
- Mme Hélène LAMBERT, directrice de la communication déléguée, cheffe de la mission communication.

3. Subdélégation est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur :

a. – Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;

b. – Le programme du *ministère de l'intérieur* : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

c. – Le programme du *ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique* : « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ainsi que toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres, à :

- M. Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Najib MAHFOUDHI, directeur adjoint des routes d'Île-de-France, chargé du pilotage transversal et de la modernisation ;
- Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe des routes d'Île-de-France, chargé de l'exploitation et de l'entretien.

ARTICLE 3-1 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n° 363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;

« Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l'État » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (UO « convergence de l'action sociale régionale ») (n° 216).

c. Les programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Fonctions publiques » (n° 148), « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean-Baptiste MOTTE, secrétaire général délégué à la DiRIF ;
- M. Pascal ERRECART, adjoint au secrétaire général délégué à la DiRIF ;
- Mme Séverine TROMPARENT, adjointe au secrétaire général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Sten FANGUINOVENY, chef du bureau des finances ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Éric SIMON, chef du pôle 1 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Joël CELINAIN, chef du pôle 3 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- Mme. Akila MEBAREK, chef du pôle 4 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- M. Kouessan FOLLY-GBOGBOE, chef du pôle 5 de l'unité de gestion budgétaire et comptable ;
- Mme Patricia MENAGER, cheffe de l'unité Qualité Méthodes du département financier de la DiRIF ;
- Mme Jeanne BATA, chargée du contrôle financier à la DiRIF ;
- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- M. Patrick VALERE, chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier ;
- M. Christophe LOUISET, adjoint au chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Sten FANGUINOVENY, adjoint à la cheffe du département financier ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité gestion budgétaire et comptable.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;

- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau de la formation, des concours et des recrutements (BFCR).

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Baptiste MOTTE, SG délégué	Pascal ERRECART, et Séverine TROMPARENT, SGD adjoints	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste MOTTE, à M. Pascal ERRECART et à Mme Séverine TROMPARENT à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 25 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions à M. Patrick VALERE, chef du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier et son adjoint M. Christophe LOUISET.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes à :

- Mme Annabelle DANOUMBE, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Warda BOURICHE, cheffe du bureau de la formation, des concours et des recrutements ;
- M. Salman BENKHEIRA, chef du bureau des affaires juridiques ;

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres à :

- Mme Chantal NAVARRO, cheffe du département financier ;
- M. Sten FANGUINOVENY, adjoint à la cheffe du département financier ;
- M. Reynald JOVELIN, chef de l'unité budgétaire et comptable.

ARTICLE 3-2 – MISSION DE LA POLITIQUE ET DES MOYENS DE L'EXPLOITATION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à M. Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à M. Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, adjoint au chef de la mission de la politique et des moyens d'exploitation.

4. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à Mme Sarah CASIMIR, responsable méthode, qualité et politique d'exploitation.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-François TARISTAS, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation	Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, adjoint au chef de la mission	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François TARISTAS et à son adjoint, M. Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le

montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à Mme Sarah CASIMIR, responsable méthode, qualité et politique d'exploitation.

ARTICLE 3-3 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Rémy MENSIRE, chef du service de modernisation du réseau ;
- Mme Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du service de modernisation du réseau.

3. Subdélégation est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Guillaume BENNET, chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Régis BOST, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Éric VILBE, chef du département de modernisation du réseau Est ;
- Mme Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Antoine CHEVALIER, chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- Mme Aurélie CEUX, adjointe au chef du département de la modernisation du réseau Nord ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, chef du département des études générales et des voies réservées.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 3 du paragraphe 1.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. André BOYER, chef du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;
- Mme Laëtitia PINCHAULT, cheffe du pôle paiement ;
- Mme Cindy TALBOT, cheffe du pôle engagement.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Rémy MENSIRE, chef du SMR	Emmanuelle PAGES, adjointe au chef du SMR	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Guillaume BENNET, chef	Régis BOST, adjoint au chef du	Travaux	250 000 €

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
du DMRSO	DMRSO	Fournitures, études et services	140 000 €
Éric VILBE, chef du DMRE	Florence DERUMIGNY, adjointe au chef du DMRE	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Antoine CHEVALIER, chef du DMRNo	Aurélië CEUX, adjointe au chef du DMRNo	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Christophe DESNOUAILLES, chef du DEGVR		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

Les seuils susmentionnés concernent également la passation et l'exécution des marchés subséquents (marchés initiaux et avenants) aux accords-cadres correspondants.

2. Subdélégation est donnée à M. Rémy MENSIRE et à Mme Emmanuelle PAGES, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :**

- M. Jean-Marc CITADELLE, responsable d'opérations ;
- M. Jean-François GUILLAUMIN, responsable d'opérations ;
- M. Yannis CHAPUY, responsable d'opérations ;
- Mme Nolwenn SOURIMANT, responsable d'opérations ;
- M. Laurent PROVOST, responsable d'opérations ;
- M. Jasser AMRI, responsable d'opérations.

▪ **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Est :**

- Mme Carole VIALA, responsable d'opérations ;
- M. Alain CARRER, responsable d'opérations ;
- M. Julien FAYARD, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VIALA, responsable d'opérations ;
- Mme Muriel LEMAIRE, responsable d'opérations.

▪ **pour le département de la modernisation du réseau (DMR) Nord :**

- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations ;
- Mme Tessa HEITZMANN, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre POULTIER, responsable d'opérations ;
- M. Gaël RADIGOIS, responsable d'opérations ;
- Mme Laure VATIN, responsable d'opérations.

▪ **pour le département des études générales et des voies réservées :**

- M. Yahya NAIT SRIR, responsable d'opérations ;
- M. Hugo FOURNEL, responsables d'opérations ;
- M. Loris AGUENI, responsable d'opérations ;
- M. Thomas SERS, responsable d'opérations.

▪ **pour le bureau des affaires foncières :**

- Mme Micheline LEHOUX, cheffe du bureau des affaires foncières ;

▪ **pour la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

- M. Alexis ROUSSEAU, chef de la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- M. Christophe CHAPITEAU, chargé d'études et référent exploitation.

ARTICLE 3-4 – LE SERVICE DU TRAFIC ET DES TUNNELS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du service du trafic et des tunnels ;
 - M. Jonathan COLÉ, adjoint au chef du service du trafic et des tunnels.
3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :
- M. Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels (DMOST) ;
 - M. Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels (DMOST) ;
 - Mme Séverine CARPENTIER, cheffe du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
 - M. Olivier NALIN, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) ;
 - M. Quentin LABRUE, adjoint au chef du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT).
4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

■ **pour le département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet,
- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d'opérations,
- M. Martin HAMME, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d'opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d'opérations ;
- M. Enzo GOZOLLI, responsable d'opérations ;
- M. William TINCHANT, responsable d'opérations ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

■ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. David THOMACHOT, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Foued ABDELKAOUI, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité informatique et réseaux centraux.
- M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;
- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, chargé de la maintenance ;
- M. Frédéric MILICEVIC, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;

- Mme Samantha MIOTTI, chargé de pôle de maintenance de Boulogne ;
- Mme Morgane ALATORRE, cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint à la cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels Sud, chargé de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint à la cheffe du poste de contrôle de trafic et tunnels Sud, chargé de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de la maintenance.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donné à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Pierre-Baptiste DELPUECH, chef du STT	Jonathan COLÉ, adjoint au chef du STT	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Clément MORIN, chef du DMOST	Wahbi YAKOUBI, adjoint au chef du DMOST	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Séverine CARPENTIER, cheffe du DETT	Olivier NALIN, adjoint au chef du DETT Quentin LABRUE, adjoint au chef du DETT	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Baptiste DELPUECH et M. Jonathan COLE, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à Clément MORIN, chef du département de la maîtrise d'ouvrage et de la sécurité des tunnels, et à Séverine CARPENTIER, cheffe du département de

l'exploitation du trafic et des tunnels, à l'effet de signer, les ordres de services sans incidence financière, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords-cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des travaux ;
- 250 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est à l'effet de signer, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

▪ **pour le département de l'ingénierie de la modernisation des équipements et des tunnels :**

- M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, responsable d'opérations ;
- M. Serge ANGELERGUES, chef de projet ;
- M. Alain BARNABAS, chef de projet ;
- M. Marc-Michel MERRIN, chef de projet ;
- M. Martin HAMME, responsable d'opérations ;
- M. Alexandre BARAGNON, responsable d'opérations ;
- M. Iyed TRABELSI, responsable d'opérations ;
- M. ENZO GOZZOLI, responsable d'opérations ;
- M. William TINCHANT, responsable d'opérations ;
- M. Billy ZAPATA, chargé d'études ;
- Mme Marjorie HELION, cheffe de la mission gestion de la sécurité des tunnels.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Alexandre ROSSI, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Nicolas BERNARD, chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. David THOMACHOT, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Arnaud IFFLY, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- M. Antoine PERRAIS, chef de l'unité information et réseaux centraux ;
- M. David QUINTANS, adjoint à la cheffe de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- M. Hassan BELKACEM, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord ;

- M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de l'exploitation ;
- Mme Aude COVIN, cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest ;
- M. Jean-Bernard GAUQUELIN, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de l'exploitation ;
- M. Cédric LALLEMANT, adjoint à la cheffe du poste de contrôle trafic et tunnels, chargé de la maintenance ;
- Mme Morgane ALATORRE, chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud ;
- M. Robert TOUATI, adjoint au chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de l'exploitation ;
- M. Julien PROUST, adjoint au chef du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est ;
- M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de l'exploitation ;
- M. Jean-Pierre SULLY, adjoint au chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, chargé de la maintenance.

ARTICLE 3-5 – LE SERVICE DE LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. David JUIN, chef du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Claude STREITH, adjoint au chef du service de la gestion patrimoniale du réseau.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Sylvain GÉRARD, chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Dalia AIT ALI, adjointe au chef du département des politiques et des techniques routières ;
- Mme Michèle MARLIÈRE, cheffe du département des achats, du budget et de la connaissance ;
- M. Guillaume DAMIEN, chef du département des ouvrages d'art ;
- M. Victor MARTINET, adjoint au chef du département ouvrages d'art ;
- Mme Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière ;
- Mme Elise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission transition écologique.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

▪ **pour le département des politiques et des techniques routières :**

- M. Alex LAM, chef de l'unité eau environnement ;
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité eau environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité chaussée terrassement ;
- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité des équipements de la route ;

▪ **pour le département des achats, du budget et de la connaissance :**

- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZIER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget ;

▪ **pour le département des ouvrages d'art :**

- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise des ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;
- M. Stéphane BIANCOTTO, adjoint au chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- Mme Lilly BOUSSEAU, cheffe du pôle Nord-Est de l'unité de gestion centralisée des ouvrages d'art.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
M. David JUIN, chef du SGPR	Claude STREITH adjoint au chef du SGPR	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Sylvain GÉRARD, chef du DPTR	Dalia AIT ALI, adjointe au chef du DPTR	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Michèle MARLIERE, cheffe du DABC		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Guillaume DAMIEN, chef du DOA	Victor MARTINET, adjoint au chef du DOA Fernando DIAS, chef de l'UEOA	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Laura SAPATEIRO, cheffe de la mission sécurité routière		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Élise CAMPAIGNOLLE, cheffe de la mission transition écologique		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. David JUIN et à M. Claude STREITH à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour le département des politiques et des techniques routière :**

- M. Alex LAM, chef de l'unité eau et environnement
- M. Patrick VINCENT, adjoint au chef de l'unité eau environnement ;
- M. Youva SAADI, chef de l'unité chaussée terrassement ;
- M. Lucas MICHARD, chef de l'unité des équipements de la route ;

▪ **pour le département des achats, du budget et de la connaissance :**

- M. Valentin PRATESI, chef de l'unité connaissance ;
- Mme Vanessa FERREZ, cheffe de l'unité gestion financière des marchés ;
- M. Xavier POTIER, chef de l'unité fonction achat et budget ;
- Mme Sophie MOZER, adjointe au chef de l'unité fonction achat et budget ;

▪ **pour le département des ouvrages d'art :**

- M. Fernando DIAS, chef de l'unité expertise des ouvrages d'art ;
- Mme Marie BUSSAC, cheffe de l'unité maîtrise d'ouvrage ;

- M. Stéphane BIANCOTTO, adjoint au chef de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- M. Lionel BARASCUD, chef du pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art ;
- Mme Lilly BOUSSEAU, cheffe du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée des ouvrages d'art.

ARTICLE 3-6 – LES ARRONDISSEMENTS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA ROUTE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Frédéric ESNAULT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;
- M. Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;
- M. Bastien SALESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;
- M. Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud ;
- M. Michel PERREL, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Olivier ROUQUETTE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;
- M. Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, responsable de la cellule gestion des matériels et engins ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Martial GIRARD, chef de l'unité gestion de flotte ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Audrey MERCHEZ, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Mélanie LIMIER, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre-Boulogne ;
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas ;
- M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny-sur-Oise ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny-sur-Oise ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- Mme Ordiana AKO YEBE, cheffe de la cellule de gestion des matériels et engins (CGME) Nord.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Frédéric ESNAULT, chef de l'AGER Est	Anthony MITRANO, adjoint au chef de l'AGER Est	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Bastien SALESSE, chef de l'AGER Sud	Moustapha SAVANE, adjoint au chef de l'AGER Sud	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Michel PERREL, chef de AGER Ouest	Damien BRADELLE, adjoint au chef de l'AGER Ouest	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €
Olivier ROUQUETTE, chef de l'AGER Nord	Louis ESCUDERO, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	140 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, pour les marchés publics et accords-cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;

➤ décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes, à :

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, chef du bureau de gestion administrative et de la route Est ;
- Mme Valérie DITTE, cheffe de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Patrice DEGLA, adjoint à la cheffe de l'unité exploitation de la route de Brie-Comte-Robert ;
- M. Ludovic CADET, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Florent GRANDJEAN, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, chef de la cellule gestion des matériels et engins ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Frédéric BERTRAND, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Denis PRUDHOMME, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- Mme Lucienne LIBER, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Martial GIRARD, responsable de l'unité de gestion de flotte ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Audrey MERCHEZ, cheffe du bureau de gestion administrative et de la route Ouest ;
- Mme Mélanie LIMIER, cheffe de l'UER de Nanterre-Boulogne ;
- M. Jonathan PROD'HOMME, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
- M. Philippe VERRIER, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest ;

▪ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, cheffe contentieux et administratif ;
- M. Mathieu ROYER, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny ;
- Mme Nathalie POTAILLON, adjointe au chef de l'unité d'exploitation de la route d'Éragny ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Maurice LABYLLE, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- Mme YEBE AKO, chef de la cellule de gestion de flotte Nord.

ARTICLE 4 – SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

b. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Compétitivité » (n°363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l'État » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (UO « convergence de l'action sociale régionale ») (n° 216).

c. Les programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Fonctions publiques » (n° 148), « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ivan ROCHARD, secrétaire général ;
- Mme Justine SONG, adjointe au secrétaire général.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières ;
- Mme Assma YOUCHAA, cheffe de l'unité programmation et opérations transverses ;
- Mme Sophie TROBRILLANT, chargée programmation et opérations transverses ;
- Mme Annie LACROIX, cheffe du département des ressources humaines et des compétences ;

- M. Jean-Antoine DELMAS, adjoint à la cheffe du département des ressources humaines et des compétences, chef de l'unité carrières et rémunération ;
- Mme Véronique CHAPPELLIER, cheffe de l'unité formation, handicap, accompagnement et compétences ;
- Mme Pauline SAENZ, cheffe de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité ;
- Mme Laurence GUIRAMAND, adjointe à la cheffe de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilités ;
- M. Vincent ROUYEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE, adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour les programmes n° 113, n° 135, n° 148, n° 159, n° 174, n° 181, n° 217, n° 354 et n° 723, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Alessia LO SARDO, cheffe de l'unité budgétaire de Paris
- M. Samir MANSEUR, chef de l'unité budgétaire et comptable de Miollis.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- M. Valentin RAULT, chef du département des affaires financières ;
- M. Régis SLAGMULDER, adjoint au chef du département des affaires financières.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, à :

- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité immobilière ;
- Mme Armande LIMERY-RIQUIER, cheffe de l'unité logistique ;
- Mme Florence FROMAGER, gestionnaire logistique immobilier ;
- M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
- M. Jacques-Paul POUPART, gestionnaire du parc automobile ;
- M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts ;
- M. Joseph WALHA, chef de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. François MALARE, adjoint à la cheffe de l'unité territoriale du Val-de-Marne.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Ivan ROCHARD, SG	Justine SONG, SG adjointe	Travaux	300 000 €

	Fournitures, études et services	140 000 €
--	---------------------------------	-----------

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan ROCHARD, secrétaire général et à Mme Justine SONG, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes à :

- M. Jean AUTERNAUD, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- M. Yanis KHERBOUCHE, adjoint au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine KHELAF, cheffe de l'unité immobilière ;
- Mme Armande LIMERY-RIQUIER, cheffe de l'unité logistique ;
- M. Florence FROMAGER, gestionnaire logistique ;
- M. Rachid SAHALI, et M. Léonard MAMIE, gestionnaires service logistique ;
- M. Pascal DOBEL, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres à :

- M. Vincent ROUVEYROL, chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;
- Mme Magguy DESPLAN, adjointe au chef du département de la commande publique et de la politique d'achat ;

ARTICLE 5 – SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PILOTAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes suivants du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique, d'une part, et du ministère de l'intérieur d'autre part* :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354)

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Jean-Yves DÉMARETZ, chef du service de l'accompagnement et du pilotage ;
- Mme Katell ELLEOUEY-BRETON, adjointe au chef du service de l'accompagnement et du pilotage ;
- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du département de la qualité et de l'innovation ;
- Mme Julie MANINI, cheffe du département pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget ;
- Mme Aude MORRIS, adjointe à la cheffe du département pilotage des ressources humaines, des effectifs et du budget ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, chargée d'études budgétaires et financières ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation ;
- Mme Émilie AUFAUVRE, cheffe de l'unité documentation et archivage ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, chef de l'unité des affaires juridiques.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Yves DEMARETZ, chef du service	Katell ELLEOUEY-BRETON, adjointe au chef du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Yves DEMARETZ et Mme Katell ELLEOUEY-BRETON, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Dominique BERTHON, cheffe du service de la connaissance et du développement durable ;
- M. Jérôme AYACHE, adjoint à la cheffe du service de la connaissance et du développement durable ;
- M. Guillaume CRIEF, adjoint à la cheffe du service de la connaissance et du développement durable.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Dominique BERTHON, cheffe du service	Jérôme AYACHE et Guillaume CRIEF, adjoints à la cheffe du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Dominique BERTHON, à M. Jérôme AYACHE et à M. Guillaume CRIEF, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Christophe DENIAU, chef du service de la politique des transports ;
- M. Denis LAISNEY, adjoint au chef du service de la politique des transports, chef du département des transports urbains.
- M. Eliott VARON, adjoint au chef du service de la politique des transports, chef du département des mobilités et de la logistique ;

- M. Éric LAVOINE, chargé de dossiers budgétaires et comptables.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Christophe DENIAU, chef du service Denis LAISNEY et Eliott VARON, adjoints au chef du service	M. Éric LAVOINE, chargé de dossiers budgétaires et comptables	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DENIAU, M. Denis LAISNEY et M. Eliott VARON, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 8 – SERVICE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ET DES VEHICULES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Paul WEICK, directeur adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;

- Mme Odile SÉGUIN, adjointe au chef du service de la sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Paul WEICK, chef du service	Odile SÉGUIN, adjointe au chef du service	Travaux, fournitures, études et services	250 000 € 140 000 €
Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers René ALBERTI, chef du département sécurité et éducation routières Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules		Fournitures, études et services	40 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Odile SÉGUIN à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés sur devis ou à bons de commandes à :

- M. Ronan MEAR, chef du département de la régulation des transports routiers ;
- Mme Isabelle MONMOUSSEAU, adjointe au chef du département de la régulation des transports routiers ;
- M. René ALBERTI, chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Stéphanie COMBARET, adjointe au chef du département de la sécurité, de l'éducation et de la circulation routières ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Justine GODARD, adjointe à la cheffe du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- M. Yves SCHOEFFNER, chef du département de l'homologation et de la surveillance des véhicules.
- Mme Sadia KHELIFI, cheffe de la division gestion du département de la régulation des transports routiers ;
- M. Hugues NOLLET, chef de la division contrôle du département de la régulation des transports routiers ;
- M. Jean-François FRATINI, chef du bureau sécurité et éducation routières ;
- Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT à M. Jean-François FRATINI, chef de l'unité sécurité et éducation routières et à Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef de l'unité des permis plaisance.

ARTICLE 9 – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, à :

- Mme Guillemette DE KERDREL, cheffe du service de la prévention des risques ;
- M. Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service de la prévention des risques, chef du département risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, adjointe à la cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Élisabeth BLATON, cheffe du département risques accidentels ;
- Mme Audrey PINGARD, adjointe à la cheffe du département risques accidentels ;
- M. Baptiste LORENZI, chef du département risques naturels ;
- Mme Laurence BALMES, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Sophie SAUVAGNAT, adjointe au chef du département risques naturels ;
- Mme Elise DELGOULET, cheffe du département hydrologie et prévision des crues ;
- Mme Carine CHALEON, adjointe à la cheffe du département hydrologie et prévision des crues.
- Mme Audrey BILDSTEIN, cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure ;
- M. Christophe DYCKE, adjoint à la cheffe de l'unité hydrométrie et réseaux de mesure.
- Mme Sylvie LE DANTEC, assistante.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Guillemette DE KERDREL, cheffe du service	Baptiste POTERSZMAN, adjoint à la cheffe du service, chef du département des risques chroniques	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme DE KERDREL et M. POTERSZMAN à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 10 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère chargé de l'économie et des finances :

- « Écologie » (n° 362) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Muriel BENSAID, cheffe du service de l'aménagement durable ;
- Mme Catherine LANGLET, adjointe à la cheffe du service de l'aménagement durable ;
- Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en euros montant HT maximum	
Muriel BENSARD, cheffe du service	Catherine LANGLET, adjointe à la cheffe du service Mme Nina AÏSSANI, cheffe de l'unité budgétaire et financière	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Muriel BENSARD et à Mme Catherine LANGLET, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 11 – SERVICE DES POLITIQUES ET DE LA POLICE DE L'EAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Thomas BOUYER, chef du service des politiques et de la police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, adjointe du chef du service des politiques et de la police de l'eau, cheffe de la mission stratégie eau et planification ;
- Mme Émilie BONNET-DERIVIERE, adjointe au chef du service des politiques et de la police de l'eau ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Thomas BOUYER, chef de service	Émilie BONNET-DERIVIERE et Caroline LAVALLART, adjointes au chef de service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Thomas BOUYER, Mme Caroline LAVALLART et Mme Émilie BONNET-DERIVIERE à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 12 – SERVICE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du *ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires* et du *ministère de la transition énergétique* « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113), « Écologie » (n° 362) et « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ainsi que « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Lucile RAMBAUD, cheffe du service de la nature et du paysage ;
- M. Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service de la nature et du paysage ;
- Mme Florence MOTTES, cheffe du département des sites et du paysage ;
- Mme Paola VITA, adjointe à la cheffe du département des sites et du paysage ;
- M. Antoine LOMBARD, chef du département des espaces naturels ;
- Mme Magali GIRARD, adjointe au chef du département des espaces naturels ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du département de la faune et de la flore sauvages ;
- M. Jean-François VOISIN, adjoint au chef du département de la faune et de la flore sauvages.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence	Passation et exécution de marchés et
-----------------	----------------------------	--------------------------------------

	ou d'empêchement	accords-cadres en montant HT maximum	
Lucile RAMBAUD, cheffe du service	Stéphane LUCET, adjoint à la cheffe du service	Études et services	140 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Lucile RAMBAUD et à M. Stéphane LUCET à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 13 – SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère chargé des sports : « Sports » (n° 219) ;

d. Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction Publique » (n° 148) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723)
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- Mme Aurore FARGETTE, cheffe du service de l'énergie et du bâtiment ;
- Mme Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service de l'énergie et du bâtiment ;

- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département du bâtiment ;
- M. Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment ;
- Mme Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Julie LODWYCKX, adjointe au chef du département du climat, de l'air et de l'énergie ;
- Mme Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier ;
- M. Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés ;
- M. Hervé MUKOKO, chef de l'unité études et projets bâtiment 1 ;
- M. Dorian STEINMETZ, chef de l'unité études et projets bâtiment 2 ;
- M. Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la construction.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Aurore FARGETTE, cheffe du service	Alice METAYER-MATHIEU, adjointe à la cheffe du service	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €
	Hélène BONNET, cheffe du département du patrimoine immobilier	Travaux	250 000 €
	Louis ORTA, adjoint à la cheffe du département du patrimoine immobilier		
	Radouane LAHMER, chef de l'unité suivi financier et marchés		
	Nathalie BOUSQUET, cheffe du département du bâtiment		
	Xavier DE LACAZE, adjoint à la cheffe du département du bâtiment	Études et services	140 000 €
	Louise ASSELIN, cheffe du département du climat, de l'air et de l'énergie		
	Julie LODWYCKX, adjointe au chef du département du climat, de l'air et de l'énergie		
Patrick DUTEYRAT, chef de l'unité contrôle des règles de la			

	construction		
--	--------------	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Aurore FARGETTE et à Mme Alice METAYER-MATHIEU pour signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au paragraphe 2.1, à l'exclusion à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents mentionnés au paragraphe 2.1 à l'effet de signer, pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le responsable du SEB au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres ainsi que les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

4. Subdélégation de signature est également donnée à M. Hervé MUKOKO, chef de l'unité études et projets bâtiment 1 et M. Dorian STEINMETZ, chef de l'unité études et projets bâtiment 2, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exécution des marchés relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sans incidence financière pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le département au paragraphe 2.1, à l'exclusion des actes d'engagement, avenants ou actes modificatifs, décisions d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles, décisions de résiliation et ordres de service avec incidence financière.

ARTICLE 14 – SERVICE DU NUMÉRIQUE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. *Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique ;
- M. Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe du service du numérique ;
- Mme Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;
- M. Jean-Marc VADO, chef du département des infrastructures, des systèmes d'information et de la sécurité.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT	
Nathalie TINGRY, cheffe du service du numérique	Emmanuelle AIRAUD, cheffe du département de l'environnement numérique du travail ;	Fournitures, études et services	90 000 €
Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe du service du numérique	Jean-Marc VADO, chef du département infrastructures, systèmes d'information et sécurité ;		
	Frédéric LLABRES, chef de l'unité systèmes et réseau.		

ARTICLE 15 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 15-1 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- M. François BELBEZET, chef du service de l'aménagement durable et de la connaissance des territoires ;
- Mme Christelle ALOT, adjointe à la cheffe du service du patrimoine, du paysage et du droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux ;
- M. Franck FUERTES, adjoint à la cheffe du service de l'utilité publique et des équilibres territoriaux.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Jean-Pascal BIARD, directeur de l'unité départementale de Paris	Karine DUCREUX, cheffe de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-2 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes *du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique* :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, directrice-adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Karine BOSTON, cheffe du pôle d'appui au pilotage local ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Sophie TCHENG, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Louise DEVRIES, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Lola MAGAZ, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires.
- Mme Claire ROSEVÈGUE, cheffe du service des risques et des installations classées ;
- M. Olivier PAS, adjoint à la cheffe du service des risques et des installations classées ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Alain TUFFERY, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine Fabrice MORONVAL et Sybille MULLER, directeurs-adjoints	Karine BOSTON, cheffe du pôle d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-3 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. – Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. – Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Renaud MOREL, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Ghislaine BORDES, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Céline BARON, adjointe à la cheffe du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Mathilde HONORAT, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- Mme Marie JUILLE, adjointe à la cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Didier BEAURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- M. Stéphane MUNCH, adjoint au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres, en montant HT maximum	
Renaud MOREL, directeur de l'unité départementale	Ghislaine BORDES et Sylvie CHATY, directrices adjointes Didier BEAURAIN, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-4 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Écologie » (n° 362).

b. Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Julie TISSOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Sarah BERNHARD, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Géraldine SANOUR, cheffe du service de la planification et de l'aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET et Mme Flora DELHOMME, adjoints à la cheffe du service planification et aménagement du territoire ;
- M. Didier CATTENOZ, chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- Mme Marie PRESANI, adjointe au chef du service de l'urbanisme et de la construction durable ;
- M. François BOLLENGIER, chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;
- Mme Saïba KUMAR, adjointe au chef du service de l'éducation et de la sécurité routière ;

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords-cadres

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, à :

Nom et fonction	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords-cadres en montant HT maximum	
Julie TISSOT, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne	Sarah BERNHARD et Fiona TCHANAKIAN, directrices adjointes	Travaux, fournitures, études et services	140 000 €
François BOLLENGIER, responsable du service de l'éducation et de la sécurité routière		Travaux, fournitures, études et services	140 000 €

ARTICLE 15-5 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE, DES YVELINES, DE L'ESSONNE ET DU VAL-D'OISE

Paragraphe – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne ;
- Mme Clémence JAHANGIR, adjointe à la cheffe de l'unité département de Seine-et-Marne
- M. David LEROUGE, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Marielle MUGUERRA, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- M. Patrick POIRET, chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- Mme Sophie PIERRET, adjointe au chef de l'unité départementale de l'Essonne ;
- M. Mathieu FERNANDEZ, référent départemental risques technologiques ;
- M. Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise ;
- M. Thomas BLATON, adjoint au chef de l'unité départementale du Val-d'Oise.

ARTICLE 16 - MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE DE PARIS

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT, à :

- Mme Corinne ETAIX, coordonnatrice de la MIGT de Paris ;
- M. Antoine GREZAUD, secrétaire général par intérim

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de constater le service fait et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Marie-Chantal JEAN-LOUIS.

3. Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacements, concernant les personnels de la MIGT, subdélégation est donnée à :

- M. Antoine GREZAUD, pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Corinne ETAIX, pour valider des ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;

- Mme Sophie NICOLAS-NELSON, assistante de la coordonnatrice, pour valider les ordres de mission.

ARTICLE 17 – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

1. Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.
3. La décision du 26 mai 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.
4. L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Paris, le 17 juin 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2026-06-17-00011

Formulaire d'accréditation d'un délégué de
l'ordonnateur d'un organisme public
(Accréditation de Madame Alexandra NOEL,
adjoindue à la déléguée régionale académique à la
jeunesse, à l'engagement et aux sports de la
région académique d'Ile-de-France, délégué
de l'ordonnateur, Monsieur Georges-François
LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence
nationale du sport)

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE L'ORDONNATEUR
D'UN ORGANISME PUBLIC**

AGENCE NATIONALE DU SPORT



Nom du délégataire : **NOEL**

Prénoms : **Alexandra**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : Lendemain de la publication au recueil des actes administratifs (échelons régional et de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, décision portant délégation de signature à Madame Alexandra NOEL, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France (cf en annexe la copie de la publication au recueil des actes administratifs)

Certifié exact, à Paris, le 17 juin 2026

L'adjointe à la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France,

Signé

Alexandra NOEL

(**Signature du délégataire de l'ordonnateur** servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Paris, le 15 juin 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
Délégué territorial de l'Agence nationale du sport

Signé

Georges-François LECLERC

(**Signature de l'ordonnateur** attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Annexe du formulaire d'accréditation n°

de Madame Alexandra NOEL, adjointe à la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, déléataire de l'ordonnateur, Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence nationale du sport

Extraits du Recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) en date du n°IDF-DS-044-2026-06 du 17 juin 2026

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2026-06-17-00009

Formulaire d'accréditation d'un délégataire de
l'ordonnateur d'un organisme public
(Accréditation de Madame Cécile NICOL,
déléguée régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports de la région
académique d'Ile-de-France, déléguée territoriale
adjointe de l'Agence nationale du sport,
délégataire de l'ordonnateur, Monsieur
Georges-François LECLERC, Préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué
territorial de l'Agence nationale du sport)

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE L'ORDONNATEUR
D'UN ORGANISME PUBLIC**

AGENCE NATIONALE DU SPORT



Nom du délégataire : **NICOL**

Prénoms : **Cécile**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : Lendemain de la publication au recueil des actes administratifs (échelons régional et de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, décision portant délégation de signature à Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France (cf en annexe la copie de la publication au recueil des actes administratifs)

Certifié exact, à Paris, le 17 juin 2026

La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport,

Signé

Cécile NICOL

(**Signature du délégataire de l'ordonnateur** servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Paris, le 15 juin 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
Délégué territorial de l'Agence nationale du sport,

Signé

Georges-François LECLERC

(**Signature de l'ordonnateur** attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Annexe du formulaire d'accréditation

de Madame Cécile NICOL, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport, délégué de l'ordonnateur, Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence nationale du sport,

Extraits du Recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) en date 17 juin 2026

Recueil des actes administratifs spécial n°IDF-DS-044-2026-07 du 17 juin 2026

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2026-06-17-00010

Formulaire d'accréditation d'un délégué de
l'ordonnateur d'un organisme public
(Accréditation de Madame Virginie THOBOR,
responsable du pôle sport de la délégation
régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports de la région
académique d'Ile-de-France, délégué de
l'ordonnateur, Monsieur Georges-François
LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence
nationale du sport)

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DELEGATAIRE DE L'ORDONNATEUR
D'UN ORGANISME PUBLIC**

AGENCE NATIONALE DU SPORT



Nom du délégataire : **THOBOR**

Prénoms : **Virginie**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : Lendemain de la publication au recueil des actes administratifs (échelons régional et de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, décision portant délégation de signature à Madame Virginie THOBOR, responsable du pôle sport de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France (cf en annexe la copie de la publication au recueil des actes administratifs)

Certifié exact, à Paris, le 17 juin 2026

Le responsable du pôle sport de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France,

Signé

Virginie THOBOR

(Signature du délégataire de l'ordonnateur servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Paris, le 15 juin 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
Délégué territorial de l'Agence nationale du sport,

Signé

Georges-François LECLERC

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)

Annexe du formulaire d'accréditation

de Madame Virginie THOBOR, responsable du pôle sport de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, délégataire de l'ordonnateur,
Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence nationale du sport,

Extraits du Recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) en date 17 juin 2026

Recueil des actes administratifs spécial n°IDF-DS-044-2026-07 du 17 juin 2026

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-06-17-00007

Arrêté du Recteur de l'académie de Versailles
portant subdélégation de signature à caractère
administratif



**Arrêté du Recteur de l'académie de Versailles portant
subdélégation de signature à caractère administratif**

Le Recteur de l'académie de Versailles,

Vu le code l'éducation, notamment ses articles R335-5 et 551-13 ;

Vu le code du service national et notamment ses article L120-2, R120-9 et R121-35 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L432-1, R227-21, R227-22, D432-11 et D432-18 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles R114-13, R114-17, R114-18, R114-22 (dernier alinéa) et R114-37, R212-10-8 à R212-10-16 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif et notamment son article 19 ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le I de son article 33 ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labélisation des structures information jeunesse ;

Vu le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;

Vu le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment son article 8 ;

Vu le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Vu l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu les protocoles territoriaux conclus entre le préfet de région, préfet de Paris, les préfets de département et le recteur de la région académique d'Ile-de-France présentés en CAR le 16 décembre 2020 ;
- Vu le protocole régional et départemental conclu entre le préfet de région, préfet de Paris et le recteur de la région académique d'Ile-de-France et de l'académie de Paris le 24 décembre 2020 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Étienne CHAMPION en qualité de Recteur de l'académie de Versailles ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, rectrice de Paris, Mme Julie BENETTI ;
- Vu l'arrêté du 12 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Benoît VERSCHAEVE en qualité de secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- Vu le décret du 03 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;
- Vu le décret du 28 août 2023 portant nomination de Madame Pascale COQ en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne ;
- Vu le décret du 27 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric FULGENCE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- Vu le décret du 04 août 2022 portant nomination de Monsieur Olivier WAMBECKE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise ;
- Vu l'arrêté du 27 mars 2025, n°2025-034-RRA de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France portant délégation de signature à caractère administratif.

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation permanente de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- **Monsieur Benoît VERSCHAEVE**, secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- **Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines ;
- **Madame Pascale COQ**, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne ;
- **Monsieur Frédéric FULGENCE**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- **Monsieur Olivier WAMBECKE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour tous actes, arrêtés, décisions et correspondances dans les domaines suivants :

- l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU), le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction de ce séjour, l'approbation dans le cadre de la réserve du SNU des missions d'intérêt général, l'inscription, l'affectation des réservistes et le contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve ;
- l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- l'attribution des subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) ;
- la délivrance du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Article 2

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE, délégation de signature est donnée à, **Madame Floriane DUGUET**, secrétaire générale.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE et de Madame Floriane DUGUET, délégation de signature est donnée à **Madame Rachel HERVET**, cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), **Monsieur Aurélien RAMBAUD**, adjoint à la cheffe du SDJES.

Article 4

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale COQ, délégation de signature est donnée à **Madame Rachel MEYNENT**, directrice académique adjointe, **Madame Véronique GASTÉ**, directrice académique adjointe, **Monsieur Grégory MACIAZEK**, directeur académique adjoint et à **Monsieur Sylvain DEMONT**, secrétaire général.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale COQ, Madame Rachel MEYNENT, Madame Véronique GASTÉ, Monsieur Grégory MACIAZEK, Monsieur Sylvain DEMONT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Bertrand Le BAIL**, secrétaire général adjoint, **Monsieur Christophe DEFREITAS**, chef du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), **Madame Estelle AZEU**, adjointe au chef du SDJES, **Madame Christelle HAMON**, responsable du service jeunesse du SDJES.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 6

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FULGENCE, délégation de signature est donnée à, **Madame Véronique PAROUTY**, directrice académique adjointe, **Monsieur Jacques FLODROPS**, directeur académique adjoint, **Madame Maïlys PUYGAUTHIER**, cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), **Madame Caroline BOUHÉLIER**, secrétaire générale, **Monsieur Emmanuel NEIL**, adjoint au directeur académique des services de l'Éducation nationale pour le 1er degré.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FULGENCE, Madame Véronique PAROUTY, Monsieur Jacques FLODROPS, Madame Maïlys PUYGAUTHIER, Madame Caroline BOUHÉLIER, Monsieur Emmanuel NEIL, délégation de signature est donnée à **Madame Frédérique MICHAUX**, secrétaire générale adjointe, **Madame Sonia CHABANE**, adjointe à la cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Article 8

Pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val d'Oise, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier WAMBECKE, délégation de signature est donnée à **Madame Isabel ALBAR**, directrice académique adjointe, **Madame Valérie LEGALLICIER**, directrice académique adjointe, **Madame Marion MALLET-PETIOT**, directrice académique adjointe, **Madame Laetitia ARNAUD**, secrétaire générale par intérim.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier WAMBECKE, Madame Isabel ALBAR, Madame Valérie LEGALLICIER, Madame Marion MALLET-PETIOT, Madame Laetitia ARNAUD, délégation de signature est donnée à **Monsieur Gianni CAPPAL**, chef du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Article 10

L'arrêté rectoral n°IDF-2026-06-05-00019 du 05 juin 2026 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 11

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Versailles, le 17 juin 2026.

Le Recteur

Signé

Étienne CHAMPION

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2026-06-17-00008

Arrêté portant subdélégation de signature du
recteur du service de mutualisation des frais de
déplacement à Monsieur Olivier WAMBECKE,
directeur académique des services de
l'éducation
nationale du Val d'Oise

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature du recteur
du service de mutualisation des frais de déplacement
à Monsieur Olivier WAMBECKE, directeur académique des services de l'éducation
nationale du Val d'Oise**

Le Recteur de l'académie de Versailles,

- VU** le Code de l'Education, notamment son article D.222-20, ses articles R.222-18 et suivants et R.222-36-1 et suivants ;
- VU** le décret 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** l'arrêté rectoral du 25 juin 2009 portant création du service académique mutualisé des frais de déplacements ;
- VU** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Étienne CHAMPION en qualité de Recteur de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté n°IDF-2023-07-19-00002 du 19 juillet 2023 portant délégation de signature du Préfet de la Région d'Ile-de-France à Monsieur Étienne CHAMPION, Recteur de l'académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** les décisions n°MENF1900457S, MENF1900459S, MENF1900460S, MENF1900458S et MENF1900461S du 4 décembre 2019 par lesquelles les responsables de programmes du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse nomment le Recteur de l'académie de Versailles en qualité de responsable de budget opérationnel de programme des programmes 139, 140, 141 et 230 et en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 214 ;



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

VU les décisions n° ESRF2036756S et ESRF1900302S des 21 décembre 2020 et 9 décembre 2019 par lesquelles le responsable de programmes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le Recteur de l'académie Versailles en qualité de responsable d'unité opérationnelle des programmes 150 et 231.

2/3

VU le décret du Président de la République en date du 4 août 2022 portant nomination de Monsieur Olivier WAMBECKE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise ;

VU l'arrêté du 12 mai 2026 du Recteur de l'académie de Versailles attribuant à Madame Laetitia ARNAUD, secrétaire générale adjointe, l'intérim des fonctions de secrétaire générale de la direction des services de l'éducation nationale du Val d'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le service académique des frais de déplacements est placé sous l'autorité de **Monsieur Olivier WAMBECKE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise, qui reçoit délégation de signature à l'effet de signer l'ensemble des actes, arrêtés, correspondances et décisions à caractère administratif ou financier relatifs au fonctionnement de ce service, à l'exception des frais de déplacement relevant d'actions de formation.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier WAMBECKE, délégation de signature est donnée à, **Madame Valérie LEGALLICIER**, directrice académique adjointe, à **Madame Isabel ALBAR**, directrice académique adjointe, à **Madame Marion MALLET-PETIOT**, directrice académique adjointe et à **Madame Laetitia ARNAUD**, secrétaire générale par intérim, sur le même champ de compétences.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie LEGALLICIER, de Madame Isabel ALBAR, de Madame Marion MALLET-PETIOT et de Madame Laetitia ARNAUD, délégation de signature est donnée à **Madame Caroline CONSEIL**, cheffe de la division académique des déplacements temporaires, sur le même champ de compétence.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline CONSEIL, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sophie ALEXANDRE** ;
- **Madame Lydie CHARIN** ;
- **Madame Sophie CHERRADOU** ;
- **Madame Louise DENIS** ;
- **Madame Sophie LAIR** ;
- **Madame Nathalie LAVERT** ;
- **Madame Esther MOUSTIN**.

à l'effet de signer, dans le cadre du système d'information Chorus-DT, toutes les opérations relatives aux ordres de mission et aux états de frais relevant du périmètre de l'académie de Versailles.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

ARTICLE 5

L'arrêté rectoral n°IDF-2026-04-15-00003 du 15 avril 2026 portant délégation de signature est abrogé.

3/3

ARTICLE 6

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 17 juin 2026.

Le Recteur

Signé

Étienne CHAMPION